



Conseil des affaires générales **Bruxelles, 20 septembre 2022**

Président: Mikuláš Bek, ministre des affaires européennes de la République tchèque.

La session commencera à 10 heures.

Le Conseil commencera à préparer la réunion du Conseil européen qui se tiendra les 20 et 21 octobre. Dans le cadre du dialogue annuel sur l'État de droit, il tiendra une discussion horizontale. Les ministres débattront également des relations entre l'UE et le Royaume-Uni et du suivi de la conférence sur l'avenir de l'Europe. En session publique, ils entendront une présentation sur les priorités de la présidence tchèque et procéderont à un échange de vues sur la programmation législative.

Une conférence de presse aura lieu à l'issue de la réunion (+/- 17 h 40).

* * *

[Page consacrée à la session du Conseil des affaires générales, 20 septembre](#)

[Conférences de presse et événements publics par transmission vidéo](#)

[Transmission vidéo, téléchargeable en format "diffusion" \(MPEG 4\), et galerie de photos](#)

* * *

¹ La présente note a été élaborée sous la responsabilité du service de presse.

Conseil européen d'octobre

Le Conseil commencera à préparer la réunion du Conseil européen des 20 et 21 octobre en examinant le projet d'ordre du jour annoté.

Lors de la réunion du Conseil européen, les dirigeants reviendront sur la guerre d'agression menée par la Russie contre l'Ukraine et sur ses conséquences. Ils se pencheront également sur la situation économique, notamment en ce qui concerne les prix de l'énergie et la sécurité de l'approvisionnement en énergie, les mesures d'optimisation du marché ainsi que les progrès en matière de réduction de la demande, et décideront de toute autre mesure à prendre. En ce qui concerne les relations extérieures, le Conseil européen abordera les relations UE-Asie, préparera le sommet UE-ASEAN et tiendra un débat stratégique sur la Chine. Il fera également le point sur les préparatifs de la conférence des Nations unies sur le changement climatique, qui se tiendra à Charm el-Cheikh (COP27), et de la 15^e conférence des parties à la convention sur la diversité biologique (deuxième partie), qui se tiendra à Montréal.

[Projet d'ordre du jour annoté de la réunion du Conseil européen](#)

Dialogue annuel sur l'État de droit

Dans le cadre du dialogue annuel sur l'État de droit, les ministres auront une discussion horizontale axée sur l'évolution de la situation dans l'UE, articulée autour de quatre piliers: les systèmes judiciaires; le cadre de lutte contre la corruption; le pluralisme des médias; et d'autres questions institutionnelles liées à l'équilibre des pouvoirs.

La discussion au sein du Conseil s'appuiera sur le rapport de la Commission sur l'État de droit, publié le 13 juillet 2022.

Un dialogue politique annuel entre tous les États membres au sein du Conseil en vue de défendre et de sauvegarder l'État de droit dans le cadre des traités a été initié à la suite des conclusions du Conseil du 16 décembre 2014.

Ce dialogue s'articule actuellement autour de deux types différents de discussions politiques: une discussion horizontale portant sur les évolutions générales en matière d'État de droit dans l'UE, et des discussions par pays abordant les principales évolutions survenues dans chacun des États membres.

L'objectif de cette approche structurée est de renforcer le caractère préventif et constructif de l'outil, en permettant un échange ouvert d'observations et de bonnes pratiques tout en respectant pleinement les principes d'objectivité, de non-discrimination et d'égalité de traitement de tous les États membres.

Les aspects par pays seront abordés lors de la session du Conseil des affaires générales de novembre en ce qui concerne cinq États membres (Pologne, Portugal, Roumanie, Slovaquie et Suède).

[Rapport 2022 sur l'État de droit \(Commission européenne\)](#)

Relations entre l'UE et le Royaume-Uni

Les ministres feront le point sur les relations entre l'UE et le Royaume-Uni. Ils se concentreront sur la mise en œuvre de l'accord de retrait, en particulier du protocole sur l'Irlande et l'Irlande du Nord.

L'UE n'a cessé de rappeler qu'elle était prête à discuter de manière constructive d'une solution négociée dans le cadre du protocole. À cette fin, elle a fourni des précisions sur ses propositions, qui permettraient de réduire de plus de 80 % les contrôles sanitaires et phytosanitaires, de réduire de moitié les formalités douanières, de simplifier la certification et de permettre la circulation de marchandises soumises à d'autres restrictions.

L'objectif de l'UE est de contribuer à réduire au minimum les perturbations causées par le retrait du Royaume-Uni et de faciliter la vie quotidienne des citoyens d'Irlande du Nord. C'est la raison pour laquelle un certain nombre de réunions entre l'Union européenne et le Royaume-Uni ont eu lieu au début de cette année aux niveaux technique et politique, dans le but de trouver, dans le cadre du protocole, une solution commune aux difficultés pratiques liées à sa mise en œuvre sur le terrain.

Toutefois, en juin 2022, le gouvernement du Royaume-Uni a présenté un projet de loi qui laisse inappliqués des éléments essentiels du protocole, confirmant ainsi son intention d'enfreindre unilatéralement le droit international. En réaction, l'UE a décidé de poursuivre la procédure d'infraction lancée à l'encontre du gouvernement du Royaume-Uni en mars 2021 et qui avait été suspendue en septembre 2021 afin de créer l'espace nécessaire à la recherche de solutions communes. Elle a également lancé six nouvelles procédures d'infraction à l'encontre du Royaume-Uni pour non-respect d'éléments importants du protocole.

Dans le même temps, l'UE a invité le gouvernement du Royaume-Uni à s'engager sérieusement et de manière constructive pour trouver des solutions communes dans le cadre du protocole, qui est la solution trouvée pour concilier les défis posés par le Brexit.

[La Commission ouvre quatre nouvelles procédures d'infraction contre le Royaume-Uni \(22 juillet 2022\)](#)

[La Commission ouvre des procédures d'infraction contre le Royaume-Uni et fournit de plus amples informations sur les solutions envisageables pour faciliter la circulation des marchandises \(15 juin 2022\)](#)

[Intervention du vice-président Maroš Šefčovič lors de la conférence de presse sur le protocole sur l'Irlande et l'Irlande du Nord \(15 juin 2022\)](#)

Conférence sur l'avenir de l'Europe

Le Conseil procédera à un échange de vues concernant les suites à donner à la conférence sur l'avenir de l'Europe.

La discussion sera axée sur la possibilité de recourir aux clauses passerelles figurant dans les traités pour passer du vote à l'unanimité au vote à la majorité qualifiée au Conseil, ainsi que sur les initiatives liées à la conférence mises en évidence dans le discours sur l'état de l'Union de la présidente von der Leyen. Les ministres auront également la possibilité d'exprimer leurs premières observations en ce qui concerne les mesures proposées par la conférence pour lesquelles le Conseil pourrait agir de sa propre initiative.

Depuis la conclusion des travaux de la conférence sur l'avenir de l'Europe le 9 mai 2022, l'accent est mis sur le suivi. Dans le cadre de la déclaration commune, les trois institutions de l'UE se sont engagées à examiner rapidement comment donner suite efficacement au rapport final de la conférence, chacune dans les limites de sa propre sphère de compétences et conformément aux traités.

Le Conseil a entamé des discussions sur les suites à la conférence lors de ses sessions des 23 mai et 21 juin 2022, sur la base d'une évaluation technique préliminaire complète préparée par le Secrétariat général du Conseil.

L'évaluation préliminaire indique dans quelle mesure les institutions de l'UE travaillent déjà sur les propositions et mesures connexes contenues dans le rapport final de la conférence et explique comment leur mise en œuvre pourrait être approfondie, et sur quelle base juridique. Selon cette évaluation, un nombre important de propositions et de mesures connexes sont en train d'être

traitées par les institutions de l'UE, ou le sont déjà. Lorsqu'elles pourraient être traitées plus avant, ce travail pourrait se faire, pour une grande majorité des cas, dans le cadre des traités en vigueur. Le Conseil européen a débattu des résultats de la conférence sur l'avenir de l'Europe lors de sa réunion des 23 et 24 juin 2022. Les dirigeants de l'UE ont pris note des propositions présentées dans le rapport final et ont déclaré que les institutions de l'UE devraient donner suite efficacement au rapport, chacune dans les limites de sa propre sphère de compétences et conformément aux traités, et que les citoyens devraient en être informés.

Lors d'une réunion informelle des ministres des affaires européennes qui s'est tenue à Prague le 15 juillet 2022, les ministres ont débattu de la mise en œuvre des conclusions de la conférence, en mettant principalement l'accent sur les propositions et mesures transversales.

Le Conseil devrait poursuivre les travaux sur le suivi dans les mois à venir, tant au niveau politique qu'au niveau technique.

Un événement pour retour d'informations est prévu le 2 décembre 2022.

[La conférence sur l'avenir de l'Europe \(informations générales\)](#)

[Rapport sur le résultat final de la conférence \(mai 2022\)](#)

[Évaluation technique préliminaire des propositions \(10 juin 2022\)](#)

[Conclusions du Conseil européen des 23 et 24 juin 2022](#)

Programmation législative

Au cours d'un débat public, la Commission présentera le rapport de prospective stratégique 2022 et sa lettre d'intention, ce qui donnera lieu à un échange de vues. Les ministres seront invités à commenter les initiatives envisagées présentées dans la lettre d'intention et à mettre en avant les initiatives qui, à leur avis, sont les plus nécessaires.

L'objectif de la discussion est de permettre à la Commission d'entendre les ministres en vue de l'élaboration de son programme de travail pour 2023. La présidence présentera à la Commission un résumé de ces échanges dans une lettre qui servira de contribution à l'exercice annuel de programmation.

Une fois que la Commission aura adopté son programme de travail, les trois institutions de l'UE devraient se mettre d'accord, d'ici la fin de l'année, sur une déclaration commune sur les priorités législatives pour la période 2023-2024. La prochaine déclaration commune portera sur deux années, étant donné que la législature actuelle prendra fin au cours du premier semestre de 2024, date à laquelle les élections au Parlement européen sont prévues.

Le rapport de prospective stratégique 2022 a été publié par la Commission le 29 juin et la lettre d'intention a été distribuée aux délégations après sa présentation officielle par la Commission le 14 septembre.

[Note de cadrage de la présidence](#)

[Rapport de prospective stratégique 2022](#)

[Lettre d'intention](#)

Priorités de la présidence

Au cours d'une session publique, la présidence tchèque présentera ses priorités générales, ainsi que celles qui relèvent de la compétence du Conseil des affaires générales.

[Programme de la présidence tchèque](#)